

FICHE DE RENSEIGNEMENTS : GESTION DES RISQUES DES ENTREPRISES – ASSURANCE-PRODUCTION

Contexte

- Les programmes fédéraux-provinciaux d'assurance-production offrent une protection financière uniquement à certains producteurs en cas de pertes de récoltes attribuables aux aléas de la température.
- Le système actuel est constitué d'un ensemble disparate de programmes d'assurance dont la protection varie selon la province ou le territoire ainsi que la denrée ou la culture.
- Cette protection n'est pas offerte à l'ensemble des cultures horticoles dans chaque province et territoire. Par exemple, les cultures fruitières ne sont assurées qu'en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et en Île-du-Prince-Édouard. Seul le Québec protège toutes ses cultures horticoles.
- Bien que des régimes d'assurance-production soient offerts, le taux actuel de souscription de beaucoup des cultures est minime parce que ces régimes ne comblent pas les besoins des producteurs. Il s'agit d'un problème qu'il faut régler.

Activité récente

- À la fin de leur réunion annuelle en juin 2007, les ministres de l'Agriculture de toutes les provinces ont conclu une entente de principe intitulée *Cultivons l'avenir* qui doit servir d'assise au nouveau plan d'action pour le futur du secteur de l'agriculture.
- *Cultivons l'avenir* faisait la promesse d'un système d'assurance (Agri-protection) qui « comprendra les programmes d'assurance-production existants et qui sera étendu de manière à protéger un plus large éventail de produits. »
- Au début de juillet, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire a publié son rapport intitulé « *Nouvelle politique agricole et agroalimentaire du Canada* ».
- Ce rapport confirmait l'engagement du comité envers les principes généraux du programme de gestion des risques des entreprises, soit prévisibilité, rapidité d'intervention, solvabilité et souplesse. Pour ce qui est de la souplesse, le comité permanent a recommandé que le gouvernement fédéral établisse un juste équilibre entre les provinces ainsi qu'entre les divers types de productions.

Position du Conseil canadien de l'horticulture

- Depuis l'élaboration du cadre stratégique agricole, la nécessité d'offrir à toutes les denrées la protection d'une assurance-production constitue un des principes et engagements fondamentaux de la gestion des risques des entreprises.
- Ce principe a été réitéré par les ministres de l'Agriculture du Canada dans le rapport *Cultivons l'avenir*.

- L'accès à l'assurance-production aidera à jeter les bases de revenus agricoles stables dans un secteur aux prises avec de nombreux problèmes, notamment les coûts croissants de production.
- Les aléas de la température posent de sérieux problèmes à **toutes** les cultures, ainsi **toutes** les cultures doivent avoir accès au soutien de l'assurance-production. Le défi que doit relever le secteur de l'horticulture dans ce domaine ne diffère en rien de celui auquel le secteur des céréales et oléagineux se voit confronté.
Le CCH et ses membres ont depuis longtemps appuyé la thèse d'une assurance-production garantissant une protection adéquate ou significative à toutes les cultures.

Requête présentée au gouvernement fédéral

- Le CCH, au nom des producteurs horticoles du pays tout entier, demande que le gouvernement crée des produits d'assurance-production uniformes et significatifs offerts partout au Canada.
- Dans bien des cas, l'uniformité a été réalisée en nivelant l'assurance-production au plus bas. Par exemple, les producteurs d'Ontario ont perdu certains des avantages de leur régime d'assurance-production des pommes parce que d'autres provinces ne désiraient pas apporter les améliorations que nécessiterait la mise à niveau avec l'assurance ontarienne.
- Le CCH, au nom des producteurs du pays tout entier, demande aux ministres provinciaux, territoriaux et fédéral de l'Agriculture de tenir la promesse de ***Cultivons l'avenir*** en étendant la portée de l'assurance-production de manière à protéger toutes les cultures horticoles commerciales.
- À défaut d'implanter rapidement une assurance-production adéquate et significative protégeant toutes les cultures, le gouvernement pourrait mettre en œuvre la proposition de longue date du CCH qui suggérerait d'évoluer vers une assurance-production autogérée ou d'étendre les avantages du programme d'autogestion du risque à tout le pays.